



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 26 janvier 2012 - n°25/D030

## **AVIS 2012**

DES COMMISSIONS DU CNIS

---

**sur les programmes statistiques 2012 adopté par  
le Conseil au cours de son assemblée plénière  
du 25 janvier 2012**

## Conseil National de l'Information Statistique

**AVIS**  
**des commissions du Cnis**SOMMAIRE

---

page

**AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS**

- DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES..... 3
- EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL ..... 5
- ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHÉ ..... 7
- ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES..... 9
- EVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ..... 11
- SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS ..... 12
- SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE..... 14

## AVIS

de la commission **Démographie et questions sociales****Avis 1**

Le Cnis encourage la poursuite des travaux de la statistique publique pour une **meilleure connaissance de la pauvreté monétaire, du patrimoine et des inégalités à un niveau géographique fin**. Il approuve les travaux sur le bien-être mené dans la suite du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.

Il souhaite une présentation, à l'automne prochain, de l'expérimentation méthodologique sur **l'indice des prix à la consommation à partir des données de caisse des enseignes** de la grande distribution.

Il demande également que la statistique publique expose d'ici la fin 2012 ses travaux sur **l'immigration et sur l'intégration**, en particulier sur les estimations de flux migratoires.

**Avis 2**

Le Conseil salue la qualité et l'importance des travaux du **groupe de travail sur le « mal-logement »**. Il partage les recommandations émises et en suivra régulièrement la mise en œuvre.

Il veillera en particulier à l'application des réformes proposées sur les classifications des situations de logements : logement "hors droit commun", nouvelles dimensions (environnement du logement et adéquation du logement aux ménages).

Il sera vigilant sur la mise au point rapide des **indices de qualité et de surpeuplement**, suivie de leur parution annuelle.

Il sera attentif à l'utilisation des sources administratives, notamment pour une approche locale.

Il insiste sur la nécessité de maintenir les délais prévus pour **l'Enquête nationale Logement de 2013**. Cette enquête doit être enrichie et réalisée régulièrement (tous les cinq ans), ainsi que l'Enquête sans domicile (tous les dix ans), avec une taille d'échantillons suffisante, ce qui n'est à l'heure présente nullement acquis.

Il souligne l'intérêt des enquêtes qualitatives et méthodologiques visant à enrichir et compléter les enquêtes précédentes.

**Avis 3**

Le Conseil soutient le projet de mise en place d'un **dispositif longitudinal pour la réalisation d'enquêtes à plan de sondage probabiliste dans le domaine des sciences sociales**.

Ce projet devrait apporter une grande efficacité de ces enquêtes en terme de coût, qualité des réponses, délai de diffusion et mise en cohérence des résultats.

Le Conseil demande à être informé des apports et difficultés méthodologiques rencontrées et à être tenu annuellement au courant du programme d'enquêtes, réalisé et à venir.

**Avis 4**

Le Conseil prend note avec intérêt des travaux exploratoires de l'Insee sur la **caractérisation des descendants directs d'immigrés à partir des enquêtes emploi**.

Il note qu'à des niveaux géographiques agrégés ou dans des zones d'emploi dans lesquelles les descendants d'immigrés sont les plus nombreux, cette source permet déjà de produire beaucoup de données et en souhaite une diffusion plus systématique.

Le Conseil restera attentif aux besoins complémentaires qui s'exprimeront pour une approche locale.

**Avis 5**

Le Cnis se félicite de la mise en place du **groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement**.

Il approuve le cadre fixé par son mandat : ouverture à toutes suggestions qui répondraient à des besoins locaux non pris en compte dans d'autres sources, tout en restant attentif aux contraintes de simplicité et de concision de ce questionnaire.

### Avis 6

Le Cnis constate avec satisfaction **les avancées importantes de la statistique publique en matière de mesure du pouvoir d'achat**.

Le débat public est désormais enrichi par la publication régulière d'indicateurs d'évolution du pouvoir d'achat, disponible ou « arbitral », par personne, par ménage et par unité de consommation.

Le Conseil recommande néanmoins de **poursuivre les travaux visant à évaluer des évolutions de pouvoir d'achat** par catégorie de ménages ainsi qu'à **mieux prendre en compte la dimension du logement** dans les indicateurs de prix et de niveau de vie, comme le recommande le rapport Quinet.

Il souhaite qu'une réflexion spécifique soit menée sur l'Outre-Mer.

### Avis 7

Le Conseil salue **les efforts de communication de l'Insee sur l'indice des prix et le pouvoir d'achat** en direction du grand public.

Il propose qu'une plus **large publicité** soit faite sur ces nouveaux outils d'information, notamment auprès des enseignants, partenaires sociaux et journalistes.

Il recommande d'**accroître les outils pédagogiques** qui permettent à chacun de se situer dans son quotidien : groupe professionnel, tranche de revenu, type de famille, ville/campagne...

### Avis 8

Le Conseil prend note de l'expérimentation d'une **nouvelle méthodologie pour le recueil des prix** nécessaires au calcul de l'indice des prix (IPC), utilisant les données de caisse des grandes surfaces.

Il remarque avec satisfaction que celle-ci permettrait la mise à disposition de **statistiques plus détaillées et plus précises**, notamment au niveau géographique, ou fournissant des données supplémentaires pour le traitement de l'effet qualité.

Il s'interroge cependant, compte tenu du caractère très stratégique de l'IPC, sur les **risques que le recours à des sources privées** pourrait faire peser sur sa disponibilité et sa qualité.

Il demande à ce que l'état d'avancement de cette expérimentation lui soit régulièrement présenté.

### Avis 9

A la suite du rapport Vorms, le Conseil rappelle que l'établissement de statistiques détaillées au niveau national et local sur le marché immobilier est fondamental pour de nombreux acteurs impliqués dans les politiques du logement ou dans l'immobilier d'entreprises.

Il demande à cette fin que toutes mesures nécessaires soient prises pour que ces **informations recueillies par les notaires soient diffusées de manière exhaustive** selon des modalités adaptées.

Il souhaite par ailleurs que les **possibilités d'exploitation du fichier Filocom** lui soient exposées dès l'an prochain par la Dgfiip.

Le Conseil se prononce par ailleurs pour que les **misés en chantier** soient transmises au dispositif Sitadel de façon exhaustive dans des délais courts compatibles avec les besoins de l'analyse conjoncturelle

## AVIS

---

de la commission **Emploi, qualification et revenus du marché**

**Avis 1**

Le Conseil prend acte du transfert de la production des **données statistiques sur les demandeurs d'emploi indemnisés** de l'Unedic à Pôle Emploi.

Il regrette que celui-ci ait entraîné une interruption dans la mise à disposition de l'information détaillée sur cette question et retardé en conséquence les analyses sur l'évolution des caractéristiques des chômeurs, indemnisés ou non.

Il prend bonne note que Pôle emploi s'engage à fournir l'équivalent de ce qui existait avant ce transfert pour le 3ème trimestre 2011 et suivra avec attention cette mise à disposition.

Il demande la mise en cohérence des champs, définitions et formats de mise à disposition par les différents producteurs.

**Avis 2**

Le Conseil salue les récents travaux de la statistique publique sur **l'emploi des seniors**. Ceux-ci permettent d'éclairer une question centrale aujourd'hui dans notre société sur le rapport entre activité et inactivité.

Il constate que la connaissance de cette question nécessite le recueil de nombreuses sources statistiques et souhaite que l'ensemble des producteurs de données poursuivent leurs efforts pour suivre précisément l'ensemble des politiques publiques de façon à construire une vision transversale et globale des dispositifs et des différents champs de la protection sociale.

Il rappelle l'importance de l'analyse du lien entre l'emploi des seniors et leur parcours professionnel.

**Avis 3**

Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du bilan de **l'enquête pilote PIAAC**. Il a bien noté les importants problèmes méthodologiques qui ont été mis en évidence, notamment la durée excessive du questionnement qui contribue à un taux élevé de non-réponses partielles.

La connaissance du niveau de compétence des adultes est un enjeu important pour le débat public, en particulier sur la formation tout au long de la vie et que les comparaisons internationales revêtent en ce domaine un intérêt tout particulier.

Pour autant, le Conseil s'interroge sur la fiabilité du protocole de cette enquête et rappelle que l'enquête ne pourra être menée que dans le strict respect des règles de la statistique publique. Il sera tout particulièrement attentif à cet égard au passage devant le comité du label.

La reconduction de l'enquête IVQ (Information et Vie quotidienne) en 2011, selon le même protocole que celui mis en œuvre avec succès en 2004, permettra quant à elle de mesurer l'évolution du taux d'illettrisme en France. Plus généralement, elle permettra d'évaluer le niveau de compétence en numératie, littératie et compréhension orale de la population adulte.

**Avis 4**

Le Conseil prend note avec satisfaction des travaux sur l'observation des **trajectoires professionnelles**, par appariement du fichier historique de Pôle emploi et des DADS.

Il souhaite que ceux-ci puissent être reconduits à échéances régulières et élargis à l'ensemble de l'emploi salarié (fonction publique d'État et particuliers employeurs).

Il encourage également la poursuite des travaux sur la mesure des transitions individuelles à partir de l'enquête Emploi et leur confrontation à ceux menés à partir des sources administratives.

### Avis 5

Le conseil a pris connaissance avec intérêt des travaux actuels sur la **qualité de l'emploi**. Il prend note de leur complexité.

Il demande à être tenu au courant des réflexions en cours au niveau européen et international et délibèrera au printemps 2012 de l'opportunité de la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet.

### Avis 6 (relatif au suivi des avis 2011 et à la présentation du programme de travail 2012)

- Le Conseil se félicite des efforts accomplis sur le site Internet du ministère en charge de l'emploi pour présenter de façon pédagogique les **différents concepts de besoins de recrutement**, conformément aux souhaits qu'il avait exprimés.
- Le conseil salue les travaux pour une meilleure **connaissance des relations entre travail et santé**, qui ont fait l'objet d'une rencontre en mai 2011. Il demande un nouveau point sur ce sujet après la réalisation de l'enquête sur les conditions de travail en 2012 et de l'enquête européenne sur les accidents du travail et les problèmes de santé relatifs au travail en 2013.
- Le conseil demande, en 2012, une présentation des réflexions du groupe de travail sur la **connaissance statistique des emplois dans les services à la personne**.
- Le conseil souligne l'importance de l'**enquête européenne AES** (Adult Education Survey), prévue en 2012.

### Avis 7

Le conseil se félicite de la forte implication de la France dans l'ESSnet<sup>1</sup> sur les **nomenclatures sociales européennes**, répondant en cela aux attentes exprimées lors de la rencontre organisée par le Cnis en septembre 2009.

Il souhaite être informé régulièrement des suites de ce groupe de travail.

### Avis 8

Le Conseil donne acte à Pôle Emploi du rétablissement de la publication des **statistiques sur l'indemnisation du chômage**. Il note avec satisfaction les améliorations apportées, notamment à la mesure de la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés.

---

<sup>1</sup> Essnet : Groupe de travail d'instituts statistiques européens missionnés par Eurostat sur un projet donné.

## AVIS

---

de la commission **Entreprises et stratégies de marché**

**Avis 1**

Suite aux **assises de la simplification administrative**, le Conseil prend bonne note de la relance d'initiatives permettant de réduire encore la charge de réponse statistique des entreprises.

Il rappelle les nombreuses mesures qu'il a déjà prises ou fait prendre jusqu'à présent.

Il sera attentif à ce que ces nouvelles initiatives préservent la qualité des statistiques et ne se traduisent pas par des investissements trop lourds pour la statistique publique.

Le Conseil est conscient néanmoins que des progrès restent à faire notamment en évitant la redondance des questions qui sont posées aux entreprises et en mesurant plus directement la charge de réponse.

Il demande à être associé aux réflexions et travaux des groupes de travail qui réfléchiront en ce sens.

**Avis 2**

Le Conseil prend note de l'observation du **tissu productif par filières**.

Il souhaite que soit étudiée la convergence entre l'enquête nationale et les enquêtes régionales.

Il examinera l'an prochain les suites à donner à cette enquête expérimentale, notamment en ce qui concerne sa généralisation et les modalités futures de diffusion des statistiques par filières : périodicité, types de données diffusées, articulation avec l'ensemble de la statistique d'entreprises.

Il propose que les organisations professionnelles soient associées au comité de concertation et à l'analyse des résultats de cette enquête.

**Avis 3**

Dans un contexte d'incertitude sur les moyens, le Conseil rappelle deux de ses axes prioritaires du moyen terme : la connaissance des effets de la mondialisation sur l'économie d'une part, la mesure des effets des modes de production sur le développement durable d'autre part.

Le report au-delà de 2013 de la collecte de certaines **enquêtes thématiques** serait préjudiciable à la compréhension de ces phénomènes fondamentaux dans notre société aujourd'hui.

**Avis 4**

Le Conseil prend note de l'expérimentation d'une nouvelle méthodologie pour le recueil des prix nécessaires au calcul de l'indice des prix (IPC), utilisant **les données de caisse des grandes surfaces**, pour la partie de l'indice qui les concerne.

Il remarque avec satisfaction que celle-ci permettrait la mise à disposition de statistiques plus détaillées et plus précises, notamment au niveau géographique, ou fournissant des données supplémentaires pour le traitement de l'effet qualité.

Il s'interroge cependant, compte tenu du caractère stratégique de l'IPC, sur **les risques que le recours à des sources privées pourrait faire peser sur sa disponibilité et sa qualité**.

Il demande à ce que l'état d'avancement de cette expérimentation lui soit régulièrement présenté.

**Avis 5**

Le Conseil rappelle que la **mondialisation** est un sujet majeur du moyen terme 2009-2013 du Cnis. Il suivra avec attention les résultats de l'enquête européenne sur les **chaînes de valeur mondiales** appelée à fournir une information au cœur du débat sur les processus d'externalisation dans les différents pays et secteurs économiques.

Il demande qu'un état des lieux soit réalisé, en 2013, sur l'ensemble des statistiques permettant une meilleure connaissance de l'impact de la mondialisation sur l'appareil productif

**Avis 6**

Le Conseil approuve la participation de la statistique publique à l'évaluation de l'impact économique de la politique nationale des **pôles de compétitivité** initiée en 2004 et encourage la publication rapide des résultats.

Il rappelle que les informations recueillies ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

**Avis 7**

Le Conseil salue la qualité et la rapidité de diffusion des résultats du **recensement général de l'agriculture**.

Il souligne l'intérêt des méthodes innovantes utilisées, pour la collecte et en matière de publication (tableaux « multidimensionnels » et cartographie dynamique).

Il suivra l'apport de ce recensement en terme de connaissance des filières et des territoires.

## AVIS

---

des commissions **Environnement, développement durable et Territoires** sur  
**"Les indicateurs territoriaux de développement durable"**

**Avis 1**

Le Conseil encourage la statistique publique à poursuivre, en concertation avec les utilisateurs, la **publication sur Internet d'indicateurs territoriaux de développement durable** mis à jour régulièrement, sous forme d'un **référentiel** couvrant l'ensemble du territoire.

Il demande que ce référentiel mette en valeur **un nombre limité d'indicateurs phares, intelligibles** par un public large, et éclairant les trois piliers de manière équilibrée.

Il souhaite que l'incorporation à ce référentiel d'indicateurs **représentatifs d'enjeux croisés** des différents axes du développement durable, soit étudiée.

Il insiste sur l'importance de la **documentation et de l'accompagnement pédagogique** de ces indicateurs.

Il souhaite, parallèlement, que le dialogue avec les acteurs locaux permette de définir des indicateurs complémentaires, **mobilisables localement** en fonction des enjeux de chaque territoire.

Il demande à la statistique publique de veiller à **l'homogénéité des concepts et à la comparabilité** des résultats aux différents niveaux géographiques, des territoires locaux à l'Europe, autant que les contraintes de disponibilité des données le permettent.

**Avis 2**

Le Conseil veillera à ce que soit étudiée, en relation avec les utilisateurs, la prise en compte dans ces indicateurs des **compléments** attendus, notamment dans les domaines suivants :

- l'intensité du **lien social**,
- la **gouvernance**,
- le **contexte financier**, sujet sur lequel sont notamment attendues des suites au rapport du Cnis sur les dépenses territoriales de l'État en région,
- le **savoir et la culture**,
- le traitement des **déchets** (coût, mode),
- l'**espace littoral et aux bassins versants**,
- la part et l'évolution des **emplois verts**,
- la **biodiversité**,
- la **population présente** à un moment donné sur un territoire.

**Avis 3**

Le Conseil demande que la statistique publique définisse les outils de mesure sur la **consommation de l'espace** à différentes échelles géographiques qui soient une référence partagée par les acteurs locaux.

**Avis 4**

Le Conseil estime les sujets abordés par nombre d'enquêtes, comme les enquêtes nationales « Emploi », « Logement », « Transport » et « Budget des familles », la future enquête sur les performances énergétiques des logements..., voire d'autres enquêtes, nécessiteraient une déclinaison à l'échelle régionale, départementale ou infra, pour guider les politiques publiques à ces niveaux.

Il recommande pour cela au service statistique public de **développer une méthodologie innovante**, à moindre coût, qui permette de faire des estimations en combinant les enquêtes et les sources administratives.

**Avis 5**

Le Conseil souhaite que les efforts engagés par le SSP pour étendre ses **statistiques portant sur l'Outre Mer** soient poursuivis et que cette question soit régulièrement examinée au sein de la commission Territoires.

**Avis 6**

Le Conseil souhaite que les travaux de concertation se poursuivent avec la **Commission nationale sur les indicateurs de développement durable** en vue d'assurer une appropriation des indicateurs la plus large possible par la société civile.

Ce travail contribuera à la révision de la Stratégie Nationale sur le Développement Durable 2010-2013.

de la Commission Nationale d'**Évaluation du recensement de la population**

**Avis 1**

La Commission sera très attentive aux perspectives d'évolution sur les **projets engagés à moyen terme** par l'Insee, aussi bien sur l'introduction de la collecte par internet et la modernisation des outils de suivi du recensement (projet HOMERE) que sur la réorganisation du RIL (projet RORCAL).

## AVIS

---

de la commission **Services publics et services aux publics**

**Avis 1**

Le Conseil souligne l'importance des statistiques sur la sécurité et la réponse pénale pour le débat public. **Les besoins sont multiples**, que ce soit pour éclairer les politiques publiques locales et nationales sur la sécurité ou la réponse pénale, pour mettre en place des actions de prévention de la délinquance dans les entreprises, les quartiers, les lieux publics ou encore pour faciliter les travaux de recherche sur les crimes et délits dans notre société.

Elles doivent pour cela **fournir une connaissance précise** des faits, des caractéristiques des victimes et auteurs d'infractions pénales, ainsi que de leur traitement judiciaire, de l'interpellation d'un présumé auteur à l'exécution d'une peine prononcée par une juridiction.

**Avis 2**

**Le Conseil constate les insuffisances des systèmes d'information actuels** pour répondre à ces différentes attentes malgré les apports importants de l'enquête annuelle « cadre de vie et sécurité ».

L'information actuellement disponible n'est, en particulier, pas satisfaisante sur le lieu de commission des infractions, les caractéristiques détaillées des crimes et délits enregistrés et le profil des mis en cause et des victimes. Elle présente des difficultés d'interprétation liées aux limites importantes de l'actuel outil administratif, aux pratiques d'enregistrement et à l'activité des services.

L'information sur la réponse pénale, quant à elle, est difficile à relier aux statistiques de délinquance en amont. Le Conseil enregistre cependant avec satisfaction que l'exploitation statistique du Casier judiciaire national permet désormais de mesurer les phénomènes de récidive ou de réitération.

**Avis 3**

**Le Conseil encourage, malgré ces limites, la poursuite de la plus large diffusion possible** des données disponibles, y compris détaillées, sur longue période, accompagnée de repères méthodologiques et d'une information précise sur leur qualité et notamment en ce qui concerne le mode de collecte.

Il incite à une **utilisation systématique de sources diversifiées**, notamment d'origine extra pénale, pour mieux appréhender les phénomènes de délinquance.

Il suggère également le développement d'un dialogue plus étroit avec les utilisateurs.

**Avis 4**

Le Conseil **prend bonne note des perspectives d'évolution des systèmes d'information** de la Police et de la Gendarmerie d'une part, du ministère de la Justice et des Libertés, d'autre part.

Il sera attentif à ce que la future gestion interfacée entre Police, Gendarmerie et Justice pénale aboutisse d'ici 2013 à un dispositif qui renouvelle et enrichisse les statistiques sur les crimes et délits et la réponse pénale. Il souhaite pour cela que **les producteurs de statistiques publiques soient étroitement associés aux réflexions en cours au sein des administrations concernées.**

**Avis 5**

Le Conseil souligne que les situations de handicap ou de dépendance et leur prise en charge doivent être appréhendés en fonction de **nombreux enjeux** : médicaux, financiers, familiaux, professionnels, scolaires, sociaux, environnement matériel...

Le Conseil encourage pour cela la **mise en relation des enquêtes en population générale avec les données administratives.**

Il recommande en particulier :

- de mieux mesurer la prise en charge **hors prestations publiques**, d'ordre familial ou d'assurance privée,
- d'améliorer la connaissance de l'**articulation des différents dispositifs** de prestations publiques, dédiées ou non.

Il insiste sur l'importance des **suivis de cohortes** pour mieux connaître les trajectoires de ces populations.

#### **Avis 6**

Le Conseil recommande d'étudier l'utilisation d'un **identifiant commun** aux différents systèmes de gestion de la dépendance et du handicap : organismes de sécurité sociale, conseils généraux, sources fiscales.

#### **Avis 7**

Le Conseil incite à un renforcement de la collaboration entre la statistique publique et les **chercheurs** dans ce domaine, s'appuyant notamment sur une mise à disposition plus large des données détaillées au monde de la recherche.

#### **Avis 8**

Le Conseil demande que la collaboration se renforce entre la statistique publique et les collectivités territoriales afin que les **données issues de leur gestion des politiques décentralisées** puissent être recueillies et centralisées pour tous les territoires de France selon des définitions cohérentes.

#### **Avis 9**

Le Conseil souhaite que les **assureurs** soient étroitement associés aux réflexions sur l'évolution du système d'information sur le handicap et la dépendance.

#### **Avis 10**

Le Conseil s'interroge sur les effets de la **diminution éventuelle des moyens** dédiés aux enquêtes en population générale.

#### **Avis 11**

Le Conseil souligne le fait que le recensement, par le ministère en charge de l'éducation nationale, des « **décrocheurs** », ces élèves qui sortent du système scolaire sans aucun diplôme, ne relève pas de la statistique publique.

de la commission **Système financier et financement de l'économie****Avis 1**

Le Conseil salue la qualité et l'importance des travaux du **groupe de travail sur le microcrédit**. La commission demande une consultation des membres du groupe de travail sur l'aménagement du seuil du microcrédit professionnel proposé par la Banque de France.

Il prend note avec satisfaction de la mise en place d'une collecte d'informations sur le microcrédit par la Banque de France, tenant compte des informations disponibles dans les organismes de garantie. Il sera particulièrement attentif aux possibilités d'analyse des entreprises bénéficiaires du microcrédit, notamment de leur pérennité, à l'aide de l'enquête Sine ou d'enquêtes spécifiques.

**Avis 2**

Le conseil se félicite de la mise en place, à l'horizon de septembre 2011, du **groupe de travail sur les statistiques bancaires par « lignes de métiers »** qui fait suite aux recommandations du rapport sur les groupes financiers.

Il demande la présentation de l'avancement des travaux régulièrement, à chaque réunion de la commission.

**Avis 3**

Le Conseil salue l'ampleur des travaux menés par la Banque de France au titre du développement des statistiques sur le secteur des assurances. Il attend avec intérêt la publication d'un nouveau « stat info » sur ce secteur en 2012 et se félicite de la mise à disposition par la BCE de données agrégées pour la zone euro à partir de juin 2011.

Il prend note de la perspective de nouvelles statistiques harmonisées qui pourront être établies notamment, mais pas seulement, à partir du reporting « solvabilité 2 » auquel seront totalement assujetties les entreprises d'assurance à compter du début 2014.

**Avis 4**

Le Conseil a pris bonne note des **statistiques de surendettement** disponibles à la Banque de France.

Il demande que ces statistiques soient à nouveau régulièrement déclinées selon les régions et départements et mises à disposition sur le site Internet de la Banque de France.

Il souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la possibilité de mettre en place un fichier de données auquel pourraient accéder les chercheurs, dans le respect des règles de sécurité, de confidentialité et de secrets, statistique et bancaire.

**Avis 5**

Le Conseil note avec satisfaction l'existence de données sur les **rémunérations bancaires et les bonus**, et la possibilité de les comparer avec celles du secteur non financier.

**Avis 6**

Le Conseil demande à être tenu au courant des suites données aux travaux en cours sur les **risques systémiques** et des possibilités de diffusion publique associées à ces travaux.

**Avis 7**

Le Conseil souhaite qu'une expertise soit effectuée sur les **statistiques d'emploi et de rémunération** dans le secteur bancaire disponibles auprès de différents producteurs.

#### **Avis 8**

Le Conseil souligne l'importance des **indicateurs de déséquilibres macroéconomiques** pour le débat actuel sur une plus grande intégration économique européenne.

Il suivra avec intérêt leur prochaine publication par la Commission européenne, pour la France et les autres pays européens, et demande à ce qu'ils soient accompagnés de commentaires permettant une bonne compréhension de leur portée.

#### **Avis 9**

Le Conseil salue l'ampleur des travaux menés par la Banque de France et l'Insee pour collecter des **informations sur le financement des PME** et des progrès réalisés pour approfondir les connaissances sur le crédit aux micro-entreprises. Il se félicite du regroupement de l'information sur le financement des PME sur le site de la Banque de France pour en faciliter l'accès aux utilisateurs.